



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 4 février 2010

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et M. TRAHARD

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Jean-Pierre SOUMIER	Mlle Stéphanie MODDE
M. Pierre PRIBETICH	M. André GERVAIS	M. Philippe CARBONNEL
M. Gilbert MENUT	M. Didier MARTIN	M. Alain LINGER
Mme Colette POPARD	M. Benoît BORDAT	M. Louis LAURENT
M. Rémi DETANG	M. Christophe BERTHIER	M. Roland PONSAA
M. Jean-Patrick MASSON	M. Philippe DELVALEE	M. François NOWOTNY
M. José ALMEIDA	M. Georges MAGLICA	M. Claude PICARD
M. Jean-François DODET	Mme Françoise TENENBAUM	M. Gaston FOUCHERES
M. François DESEILLE	Mme Anne DILLESEGER	M. Nicolas BOURNY
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Christine DURNERIN	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. Patrick CHAPUIS	Mme Nelly METGE	M. Philippe GUYARD
M. Michel JULIEN	Mme Elizabeth REVEL-LEFEVRE	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
Mme Marie-Françoise PETEL	Mme Elisabeth BIOT	M. Jean-Claude GIRARD
M. Gérard DUPIRE	Mlle Christine MARTIN	Mme Françoise EHRE
M. Jean-François GONDELLIER	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Patrick BAUDEMONT
Mme Catherine HERVIEU	M. Alain MARCHAND	Mme Geneviève BILLAUT
M. François-André ALLAERT	M. Mohammed IZIMER	M. Michel BACHELARD
M. Jean-Claude DOUHAIT	Mme Hélène ROY	M. Rémi DELATTE
M. Jean-Paul HESSE	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Philippe BELLEVILLE
Mlle Badiaâ MASLOUHI	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Norbert CHEVIGNY
M. Yves BERTELOOT	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Gilles TRAHARD
M. Patrick MOREAU	M. Jean-Yves PIAN	Mme Noëlle CAMBILLARD.

Membres absents :

M. Lucien BRENOT	M. Jean ESMONIN pouvoir à M. Roland PONSAA
M. Michel ROTGER	M. Alain MILLOT pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
	M. Joël MEKHANTAR pouvoir à M. Georges MAGLICA
	Mlle Nathalie KOENDERS pouvoir à M. Laurent GRANDGUILLAUME
	Mme Myriam BERNARD pouvoir à M. Mohammed IZIMER
	M. Pierre LAMBOROT pouvoir à M. Alain LINGER
	Mme Christine MASSU pouvoir à M. François NOWOTNY
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Gilbert MENUT
	M. Michel FORQUET pouvoir à M. Jean-Claude DOUHAIT
	M. Pierre PETITJEAN pouvoir à M. Jean-Pierre SOUMIER
	Mme Claude DARCIAUX pouvoir à M. José ALMEIDA
	M. Gilles MATHEY pouvoir à M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
	M. Murat BAYAM pouvoir à M. Rémi DETANG.

OBJET : DEPLACEMENTS

Tramway - Dijon - 22 avenue du Drapeau - lot n°2 - Accompagnement au relogement d'un locataire

M. GUEDENEY Joris est locataire d'un appartement de 73 m² situé dans un immeuble en copropriété 22 avenue du Drapeau, cadastré section BM n°6.

Cet immeuble est grevé de la servitude d'emplacement réservé n°141 du Plan Local d'Urbanisme, destinée à l'élargissement de la voie et qui permettra la réalisation de la future ligne de tramway.

Il est précisé que l'acquisition de cet appartement est proposée lors de cette même séance.

Ce logement doit être libéré au plus tard le 31 mars 2010.

Il est ainsi proposé d'attribuer une indemnité globale, forfaitaire et définitive de deux mille trois cent quatre vingt douze euros TTC (2 392 € TTC), au titre de l'indemnisation relative aux frais de transfert et aux frais exposés pour le relogement locatif temporaire.

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'attribuer** à M. GUEDENEY Joris, locataire de l'appartement situé 22 avenue du Drapeau, constituant le lot n°2 de la copropriété cadastrée section BM n°6, une indemnité de transfert et de relogement locatif temporaire ;
- **de dire** que cette indemnisation interviendra moyennant un montant total de 2 392 €, qui sera versé lors de la libération de l'appartement, laquelle doit intervenir au plus tard le 31 mars 2010 ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer, au nom de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise, tous actes et documents à intervenir en vue de régulariser ce dossier.

Pour extrait conforme,
Le Président
Pour le Président

Convocation envoyée le 28 janvier 2010

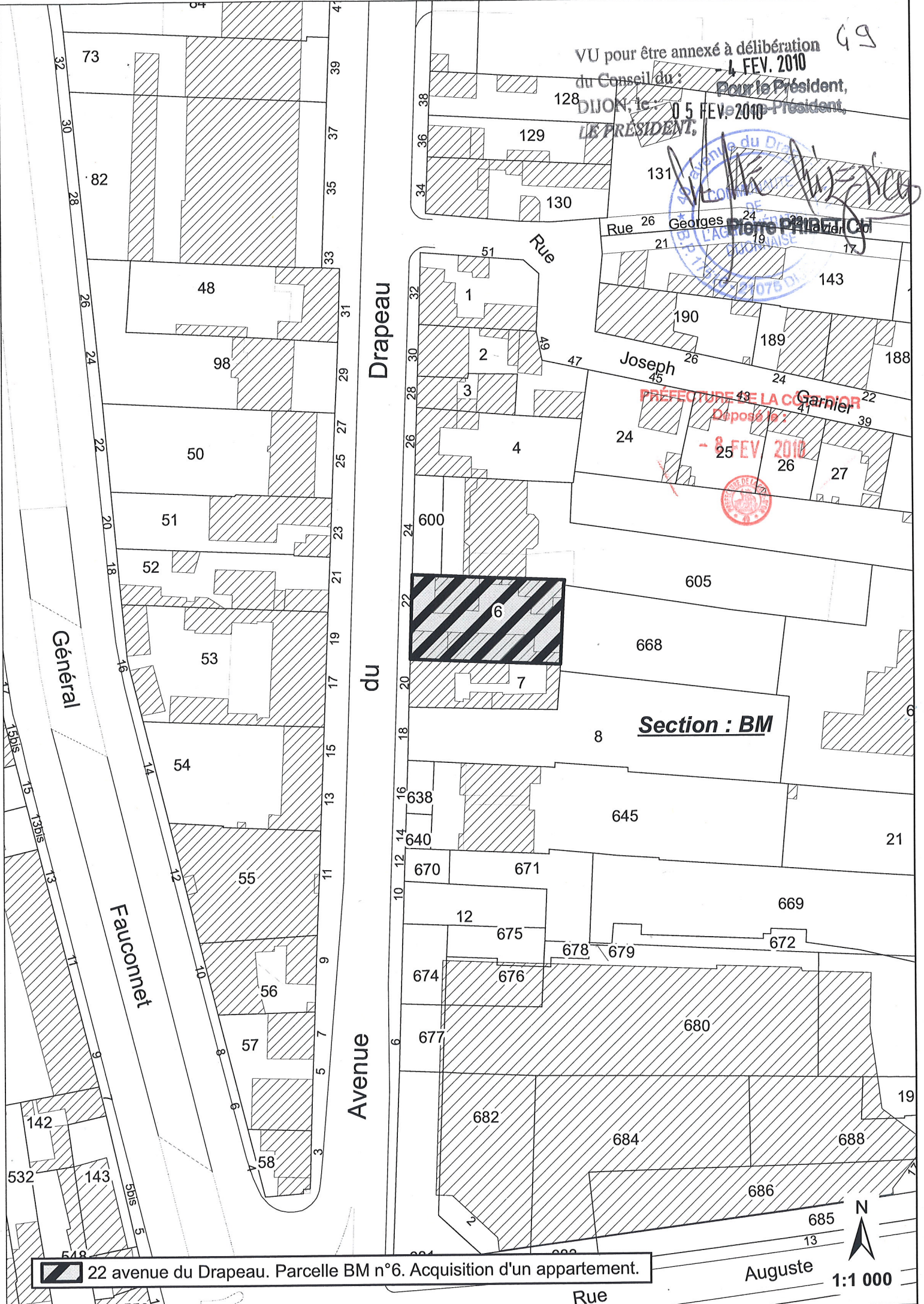
Publié le 05 FEV. 2010
Déposé en Préfecture le

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

Déposé le :

- 8 FEV. 2010





99
 VU pour être annexé à délibération
 du Conseil du : 4 FEV. 2010
 DIJON, le : 05 FEV. 2010
 LE PRÉSIDENT,
 Pour le Président,
 Pierre PIAZZA, Cdt

Préfecture de la Côte d'Or
 L'AGENCE DÉPARTEMENTALE
 D'URBANISME
 21075 DIJON

PRÉFECTURE DE LA CÔTE D'OR
 Garnier
 Déposé le :
 - 8 FEV 2010
 26 27

 22 avenue du Drapeau. Parcelle BM n°6. Acquisition d'un appartement.

N
 Auguste
 1:1 000